



Les Délégués mineurs

Paris, 5 mars
Une grande animation règne dans les couloirs. Plusieurs commissions sont réunies.

En ce qui concerne le budget des délégués mineurs, M. Basly propose deux amendements à la loi sur les délégués, concernant l'article 13 et un amendement additionnel portant que le délégué sera payé par l'Etat et recevra une indemnité et des soins gratuits en cas d'accident.

En outre, la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les délégués mineurs a, sur les pressantes instances de M. Camélinat, décidé de demander la mise à l'ordre du jour de cette loi après celle des céréales.

La Surtaxe sur les Céréales

Paris, 5 mars
M. Turquet, député de l'Aisne, qui a annoncé, jeudi, qu'il voterait contre la surtaxe, était très entouré.

Matériel et Campement de l'armée

M. le ministre de la guerre a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur le matériel de campement de l'armée, projet ne comportant aucune demande de crédit.

Les Droits sur le sucre

Paris, 5 mars
La commission du budget a adopté le projet Dauphin imposant un relèvement de 700 sur les droits de prise en charge des sucres.

La Statue d'Armand Carrel

Rouen, 5 mars
Une statue d'Armand Carrel, œuvre du sculpteur Lefeuvre, doit être érigée sur une des plus belles places de Rouen et inaugurée le 1er mai.

L'affaire Peyramont

Paris, 5 mars
La Chambre des mises en accusation a ordonné le renvoi de M. Peyramont, directeur de la Revanche, devant la cour d'assises, à la prévention de manœuvres contre la sûreté de l'Etat, crime prévu et puni par l'article 84 du code pénal.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 mars
PRÉSIDENCE DE M. FLOUQUET

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet portant approbation du traité de commerce signé entre la France et la République du sud africain.

M. M. Bouteau et Félix Faure échangeant d'assez longues observations sur ce projet de loi.

LA LOI SUR LES CÉRÉALES

La chambre reprend la discussion de la loi sur les céréales.

M. Antonin Dubost combat l'élévation des droits. Le remède, d'après lui, serait inefficace et la situation faite à l'agriculture n'aurait d'autre résultat que d'augmenter la misère des travailleurs.

Ce ferriste enrégimé avec son organe singulier, ferriste de la Chambre de ses trémoins que lui enverrait plus d'un séminariste. On croirait à l'entendre qu'il est, lui, Dubost, l'inventeur des bonnes raisons qu'il développe, sans conviction du reste, mais que d'autres ont auparavant exposées avec infiniment plus de talent et de clarté.

Il est évident que l'ancien libre-penseur, devenu le client opulent du clergé de Saint-Maurice-de-Vienne cherche à reconquérir sa popularité perdue.

Élevant sa voix de clarinette, M. Antonin Dubost déclare que la production du blé augmenté de jour en jour, contrairement aux assertions de M. Millne, et que la valeur des céréales n'a nullement diminué, dans ces dernières années.

En résumé, l'orateur dit, en mauvais langage, d'excellentes choses, contrairement à toutes ses habitudes; mais elles n'ont, nous le répétons, que le tort immense d'avoir été dites à la tribune cent fois et, en meilleurs termes.

Il est donc parfaitement inutile de donner une plus longue analyse d'un discours aussi connu des lecteurs.

M. Develle, ministre de l'agriculture, déclare qu'il n'aurait peut-être pas pris la parole si on n'avait pas cherché à mettre les discours qu'il a prononcés autrefois en contradiction avec son attitude actuelle.

Alors, avec la proximité d'une portière, le ministre se met à narrer les dissentiments sur soulevés au sein du Conseil des ministres sur la question des céréales.

COMTESSE SARAH

PAR GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

VI

La princesse, pour la circonstance, avait fait construire des petites boutiques où les plus grandes dames de l'aristocratie romaine s'étaient engagées à venir vendre. Quelques jeunes femmes de la colonie étrangère furent priées de leur prêter leur concours, et, parmi elles, miss Sarah O'Donnor, qui se chargea de tenir, pendant toute la journée, un élégant débit de tabac. Le comte avait fait venir, pour approvisionner la boutique,

cat dévoué en M. Granet; M. Lockroy a plaidé chaleureusement les intérêts des ouvriers des villes. Pour moi, j'ai essayé de convaincre la majorité de mes collègues de la nécessité des droits protecteurs; je n'ai obtenu aucun succès; c'est pourquoi je veux essayer d'être plus heureux avec la Chambre.

Après la lecture de l'ordre du jour, M. Develle recommence la lecture des propositions. Il ne croit pas à la possibilité des remèdes autres que les droits; l'outillage agricole est insuffisant; les fermes modèles sont rares; l'enseignement agricole départemental non organisé.

Après la péroraison du ministre, dont le discours a été constamment applaudi par les députés, il reçoit encore une ovation de la salle entière.

M. Peytral examine la question au point de vue de la quotité du droit qui, si les statistiques protectionnistes sont justes, sera inférieure. Il établit ensuite que l'importation des blés étrangers est nécessaire non seulement pour l'alimentation, mais aussi pour l'industrie qui a souvent besoin de blés spéciaux.

On a dit que le droit de cinq francs produisait 40 millions. Ce chiffre est exagéré. Ca recette ne dépasserait pas 14 millions et il faut déduire de cette somme ce que perdrait l'Etat sur les achats de vivres.

Le profit serait donc réduit à 10 millions qui coteraient 250 millions aux contribuables. Il ne faut par conséquent pas établir un impôt en faveur d'une classe privilégiée.

Le discours de M. Peytral est souvent interrompu par la droite et il descend avant d'avoir fini.

M. Goblet déclare qu'il croit que la surtaxe est un moyen sans aucune efficacité pour remédier à la crise agricole. Toutefois, il estime qu'il est permis d'espérer que si la surtaxe est votée, le prix du pain n'augmentera pas.

Si au contraire le pain renchérisait, le devoir du gouvernement et de la chambre serait de demander l'abrogation de la surtaxe.

C'est pour cette raison que le gouvernement n'a pas tenu à avoir actuellement une opinion tranchée.

Le cabinet ne s'est pas formé sur cette question, il n'est donc pas obligé d'avoir un avis unique sur la mesure.

Cependant, il y a un point, un seul, sur lequel tous les membres du gouvernement sont d'accord. C'est que la discussion a assez duré (mouvements divers).

M. Passy dit quelques mots au milieu du bruit. De tous côtés, on demande la clôture. C'est en vain que le président agit sa sonnette. Il est impossible d'obtenir le silence.

M. Passy descend de la tribune sans avoir pu se faire entendre. La clôture est prononcée sur l'article 1er.

La séance est renvoyée à lundi. Il est sept heures moins cinq quand la séance est levée.

Depêches de l'Étranger

PRÉPARATIFS DE LA SERBIE
Belgrade, 5 mars, 8 h.
Le projet de réorganisation de l'armée par le général Horvatovitch a été complètement abandonné à cause des troubles en Bulgarie. Les postes sur la frontière bulgare ont été renforcés. On fait courir le bruit d'un prochain appel des réservistes.

ARRESTATIONS DE SOCIALISTES
Posen, 5 mars, 8 h. 15.
Trois socialistes polonais ont encore été arrêtés hier; jusqu'à présent les arrestations se montent à neuf personnes.

NOUVELLES DE TUNISIE
Tunis, 5 mars.
La chambre de commerce de Tunis, considérant que les travaux du port, depuis longtemps décidés en principe, que leur exécution, vivement attendue, sera un bienfait pour toute la région, adresse une lettre au ministre résident général, le priant de faire des démarches auprès du conseil supérieur des ponts et chaussées afin d'obtenir une prompte solution des négociations engagées.

Il n'est pas exact, comme l'ont dit certains journaux en France, que le dragage du lac serait dangereux pour la santé publique.

À la suite d'un avis que Malte repousse les prévenances de Sicile et impose vingt et un jours de quarantaine aux arrivages des autres points communiquant avec la Sicile, le conseil sanitaire, en attendant des informations, impose vingt-quatre heures d'observation aux arrivages de la Sicile.

CAPTURE D'UN CONSUL
Londres, 5 mars.
D'après les avis reçus de Liverpool, M. Johnstone, vice-consul anglais pour le district des Camerouns, aurait été fait prisonnier par les indigènes de Rio del Rey, entre Camerouns et la vigne Calabar.

Le navire de guerre Ridentan a pénétré dans la rivière, pour chercher à délivrer M. Johnstone.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN ESPAGNE

Madrid, 5 mars.
Réunis sous la présidence de M. Canovas, les députés de la minorité conservatrice ont résolu de combattre par tous les moyens parlementaires le projet de loi rétablissant la censure.

Dans une conférence à laquelle assistaient MM. Sagasta, Martos, Montero Rios, Alonzo Martinez, il a été décidé de confier à MM. Montero Rios et Martinez la rédaction d'une formule de conciliation pour adoucir la législation sur la presse déjà votée par le Sénat.

Les démocrates et les éléments libéraux de la majorité se refusent à accepter la suspension de la suppression des journaux.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN ESPAGNE
Madrid, 5 mars.
Réunis sous la présidence de M. Canovas, les députés de la minorité conservatrice ont résolu de combattre par tous les moyens parlementaires le projet de loi rétablissant la censure.

Dans une conférence à laquelle assistaient MM. Sagasta, Martos, Montero Rios, Alonzo Martinez, il a été décidé de confier à MM. Montero Rios et Martinez la rédaction d'une formule de conciliation pour adoucir la législation sur la presse déjà votée par le Sénat.

Les démocrates et les éléments libéraux de la majorité se refusent à accepter la suspension de la suppression des journaux.

Ces députés rendront impossible le vote de la loi sur le jury et la presse dans la session actuelle.

LE TRAITÉ DE COMMERCE HISPANO-AMÉRICAIN

New-York, 5 mars.
Les négociations du traité de commerce entre l'Espagne et les États-Unis sont suspendues jusqu'au moment où les Chambres américaines auront résolu la question de la réforme des tarifs.

Le 31 mars au 31 octobre.
Le modus vivendi provisoire sera prorogé du 31 mars au 31 octobre.

MORT DU GÉNÉRAL DES JÉSUITES

Rome, 5 mars.
Le Père Beckx, supérieur général de la Compagnie de Jésus, vient d'incurir dans sa quatre-vingt-treizième année.

LA RÉVOLUTION BULGARE

Sofia, 5 mars.
Le gouvernement a fait afficher un avis disant que l'ordre a été rétabli à Silistrie et à Routschouk.

À Sofia, les chefs de l'opposition ayant manifesté l'intention de provoquer des troubles et la guerre civile, ont été arrêtés.

AU PARLEMENT ALLEMAND

Berlin, 5 mars.
Le Parlement allemand a réuni son bureau.

M. de Wedell-Piesdorf, ancien président, a été élu premier président par 184 voix sur 265.

M. Bul a été nommé premier vice-président.

M. Herthling, élu deuxième vice-président, ayant déclaré ses fonctions, M. Urdelhomst a été élu à sa place.

À la prochaine séance, qui aura lieu lundi, on discutera la loi militaire.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS ALLEMANDES

Berlin, 5 mars.
Sur 53 élections connues, il y a 23 septennaires et 30 anti-septennaires élus.

RÉPONSE AU SEPTENNAT

Saint-Petersbourg, 5 mars.
Le correspondant parisien du Novosti Vremia fait remarquer que la proposition du général Boulanger augmentera l'effort des troupes françaises, en cas de guerre, de 432,000 hommes.

C'est, ajoute-t-il, une digne réponse au septennat de Bismarck.

DISSOLUTION DU FOLKSTING

Stockholm, 5 mars.
À la suite du vote relatif au droit sur les céréales, le Folksting a été dissous. Le nouveau Parlement sera convoqué pour le 2 mai.

LES MOONLIGHTERS

Dublin, 5 mars.
Une bande de Moonlighters armés a mis le feu à plusieurs meules de foin et à un bâtiment d'exploitation appartenant aux fermiers des environs de Boskili dans le comté de Limerick.

Tout le district où se trouvent Boher, Abington et Boskili a été éclairé toute la nuit par ces flammes.

On attribue cette exécution à ce fait que quelques fermiers avaient payé leurs loyers contre la volonté des auteurs.

LE GRISOU

Un ingénieur des mines, nous adresse la note suivante sur la catastrophe. Cet accident ne se serait pas produit, si la C<sup>o</sup> de Beaubrun avait rempli son devoir envers les ouvriers et fait visiter régulièrement la mine.

D'où est venu le grisou qui s'est fait jour le 1<sup>er</sup> mars 1887 et qui a amené la terrible catastrophe du puits Châtelus?

d'abondance et qui peuvent en contenir notablement sous la forme de sacs à grisou, dans des proportions considérables.

Dans plusieurs cas on a pu de la sorte s'expliquer l'origine de ces dégagements exceptionnels.

Plusieurs directeurs de mines ont pu faire des remarques à ce sujet et reconnaître qu'à chaque rencontre de faille dans la huitième couche, on reçoit des quantités énormes de gaz.

Est-ce même pour cela que l'on fait, de distance en distance, dans tous les retours d'air principaux de la huitième couche, des sondages verticaux poussés jusqu'à la couche grisouteuse?

Mais dans l'accident du 1<sup>er</sup> mars, le grisou a pu provenir d'anciens travaux. Or le grisou des vieux travaux peut provenir du dégagement normal de la couche résultant de son exploitation; mais il peut venir également du grisou existant dans les bancs autres que la couche exploitée.

Le puits de la mine dans lequel figure l'article et discuté des délégués mineurs. Nous croyons que si la mine avait été visitée soigneusement l'explosion du 1<sup>er</sup> mars n'aurait pas eu lieu.

Or, quel est l'agent le plus sûr pour cette visite, sinon l'ouvrier lui-même? En Angleterre, l'article 30 de la loi sur les mines donne le droit aux ouvriers de faire eux-mêmes ces visites de la mine.

Il est indispensable qu'après la catastrophe du 1<sup>er</sup> mars, notre chambre des députés adopte cette loi des délégués mineurs qui attend depuis si longtemps dans les cartons parlementaires.

Les ouvriers miniers risquent chaque jour leur existence dans ce terrible métier, c'est bien le moins qu'ils puissent se rendre compte de la façon dont sont appliqués les lois et les règlements destinés à assurer leur sécurité et qu'ils puissent constater eux-mêmes l'approche du danger.

A COMBIEN REVIENT UN PRÉFET

Les contribuables ne se doutent certainement pas de ce que leur coûte le préfet du département. Citons pour les édifier les faits suivants:

Le préfet du Rhône coûte outre son traitement de 1<sup>re</sup> classe qui est de 35,000 francs, une pareille somme sur les fonds de la police qu'il a sous ses ordres. Or, ces fonds sont payés à raison de deux tiers par l'Etat, de un tiers par la ville. Cela fait comme on voit 70,000 francs, rien que pour le préfet.

En plus, chaque secrétaire-général touche outre son traitement de 7,000 fr. un autre appoint de 4,000 fr. sur les mêmes fonds de police, non compris les frais de déplacement ainsi que l'indique le chapitre 17 du budget de l'intérieur.

On voit que si nous ne sommes que médiocrement administrés, tout le monde ne perd pas son temps et sa peine (?) dans l'administration que l'Europe ne nous envie pas.

LETRE D'UN PAYSAN

A 20 lieues de partout, 2 mars 1887.
A mes amis, les paysans de la campagne, salut!

Je m'appelle Nicolas, Guillaume, Barnabé ou Panerace, ça ne fait rien, n'est-ce pas? Je suis de Mornant, Brindas, ou Poley-dun, peu importe. Si vous voulez, je serai de Mornant, illustré par les pages du XIV<sup>e</sup> siècle, et je m'appellerai Panerace. Ce nom me plaît.

On voit que la chose, c'est que je suis paysan comme vous, que, comme vous, j'aimais à causer un brin, et que si cela vous nous causerons un peu, et de temps en temps, des affaires du pays.

Je vous vois sourire et je vous entends faire tout haut cette réflexion: « Voilà, encore un particulier, quelque ramassis avec la politique. »

Et bien! mais, certainement nous en ferons de la politique.

On dit l'homme qui n'en fait pas peu ou prou aujourd'hui?

Mais nous parlerons bien aussi d'autre chose: du philoxera, des troussements de terre, de la guerre, de Satan et de son partenaire Bismarck, des brochures, pardon! de la besogne de nos députés, de la lumière électrique etc.

Tout cela, ce n'est pas de la politique. Et d'abord, mes amis, nous lisons tous un journal parce que nous voulons tous un peu savoir ce qui se passe chez nous et chez les autres. C'est par le journal qu'on s'instruit, c'est un conseiller de tous les jours.

Et puis ça coûte si peu! Un sou par jour! Il suffit pour cela, de se priver un peu de fumer un cigare tous les jours ou de boire trente-six bouteilles de vin au cabaret. Et je vous assure que la privation est bien faible en regard à la satisfaction qu'on en retire.

Quel plaisir, quel bonheur de pouvoir comprendre ce qui se dit, ce qui se fait; de pouvoir se mêler aux conversations, aux discussions; en un mot, d'avoir une idée, une opinion! soi. Et aussi comme on l'air bête, quand on ne sait rien, quand on vit, comme la brute, et qu'on est obligé de tout demander à son voisin, moi, me son opinion. Ah! je me figure qu'on doit éprouver bien des déceptions, bien des déboires, bien des regrets!...

Donc, dans toutes les maisons, aujourd'hui, il y a quelque chose qui s'agit. — Mais, allez-vous me dire, quel journal prendre? Tous vos journaux sont des marchands de nouveautés, et ils ne valent pas mieux les uns que les autres. Qui est-ce qui a fabriqué et fait circuler tous ces bruits de guerre qui nous inquiètent et jettent le désarroi dans le commerce, si ce ne sont vos journaux?...

Oh! pour cela, je suis absolument de votre avis. La liberté de la presse est une bien belle chose, et nous ne devons pas nous en plaindre; mais il est certains journaux qui en font un étrange abus. Partant, mes amis, le bon sens du gros public sait distinguer entre le bien et le mal, et sait faire justice des fabrications de colporteurs et des accoucheurs de canards. Je suis sûr, voyez-vous, que celui qui pousse à la revanche et qui erige le plus fort: A Berlin! n'a jamais vu un camp de batailles après l'action; qu'il n'a pas de sa tête exposé à être coupé en deux par un boulet de canon; et que lui-même il sait déjà où il ira se cacher pour ne pas attraper quelque éclaboussure... Mais nous reviendrons sur ce sujet une autre fois. Demeurons sur le chapitre de la presse; on peut en causer longtemps.

Je ne vous dirai rien de la presse réactionnaire cléricale-orientale-honorable condition hybride de toutes les rancunes et de toutes les haines contre la société moderne, c'est-à-dire contre la Révolution. Ah! mes amis, la Révolution nous a faits ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne l'oublions jamais. Nous lui devons tout: le peu d'instruction qui nous fait voir clair et qui nous affranchit de nos anciens maîtres, les seigneurs et les curés; la petite propriété qui nous permet de vivre sans aller tendre la main à la porte du châteauneau et du presbytère; toutes ces libertés dont nous jouissons et que nous n'aurions jamais eues sans elle. C'est elle qui nous a fait ce que nous sommes, ne

Cour d'Assises du Rhône

Audience du 5 mars

PRÉSIDENCE DE M. DARRIGRAND

Affaire Garapon

Trois prévenus, dans cette affaire de diffamation, sont assis au banc des accusés. Quarante quatre témoins tant à charge qu'à décharge sont cités à la barre de la Cour.

M. Darrigrand, préside les débats avec une remarquable impartialité. M. Le Gall occupe le siège du ministère public.

Il est passé de 3 heures à 4 heures de l'après-midi, quant la Cour entre en séance. Le greffier donne la lecture de l'acte d'accusation, les témoins cités répondent tous à l'appel moins deux à charge retenus pour cas de maladie.

M. Charpentier, défenseur de M. Garapon, demande au témoin s'il a écrit lui-même la lettre qui fait l'objet des débats; il hésite, puis répond, non. Et enfin il déclare regretter l'acte qu'il a commis ne croyant pas nuire à M. Garapon.

Le témoin à charge vient à leur tour déposer avec beaucoup de précision et de dignité. Tous reconnaissent que cette faible étrange n'est qu'une manœuvre qui dans un moment de lutte électorale devait produire l'effet que leurs adversaires en attendaient.

M. Charpentier insiste particulièrement sur ce point que la veuve Vincendon a solennellement affirmé n'avoir jamais rien donné, jamais rien promis à M. Garapon. Et c'est sur ce terrain là qu'il termine par une fort belle péroraison.

M. Garçon, prend la parole pour la défense de 13 accusés.

La défense a besoin de citer un journal éminent et réactionnaire de notre ville pour les besoins de la cause. Une chose chiffonne le bouillant avocat qui, à chaque instant mord à belles dents le parti socialiste qui n'aurait que faire dans ce débat.

Il est 3 heures 1/4. Lorsque le jury entre dans la salle de ses délibérations. Il en ressort avec un verdict d'acquiescement pour les treize prévenus et condamne M. Garapon aux frais et dépens.

Dernière Heure

FIL SPÉCIAL DE LA « TRIBUNE »

L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 5 mars, 7 h. 50. Des dépêches particulières de Berlin confirment que l'état de santé de l'empereur est très alarmant. Il continue, il est vrai, à recevoir des visites et il a pu, hier, faire une promenade au Thiergarten; mais sa faiblesse est extrême et s'accroît d'heure en heure.

EN CORSE

Sartène, 10 h. 27. De nouvelles arrestations ont été opérées à Ste-Lucie de Tallans et Portovechio. A Ste-Lucie, le maire, malgré ses opinions bonapartistes a fait les plus louables efforts pour refouler avec l'aide de la gendarmerie les bandes armées qui tiraient des coups de fusil et chantaient l'ajaccienne au milieu d'une population surexcitée.

LE GRISOU EN BELGIQUE

Bruxelles, 10 h. 45. Un coup de grison a éclaté cette nuit vers une heure au charbonnage des vingt-quatre actions à Quaregnon, dans la fosse St-Désiré. Cent-cinquante ouvriers se trouvaient dans les puits; dix sont sortis vivants.

NOTES DE BOURSE

Paris, 5 mars. La Bourse, à Paris, a présenté peu d'animation. Les cotes des Bourses étrangères sont restées stationnaires malgré les bruits répandus sur la santé de l'empereur Guillaume. Les rentes se sont bien tenues surtout à clôture.

BOULEVARD 3 0/0, 79.95. — Turc, ... — Extérieure, 64 ... — Egypte, ... — Banque ottomane, ... — Hongrois, 76.78. — Italien, ... — Portugais, ... — Lombard, ... — Panama, ... — Banque, ... — Chemins ottomans, ... — 4 1/2 0/0, ... — Priorité, ... — Rio, ... — Calme.

INCENDIE A GUÉRET

Guéret, 10 h. 54. Un incendie considérable a éclaté cette nuit à Monteil. Six bâtiments et leurs dépendances ont été complètement brûlés. Vingt personnes sont sans abri.

LES SECOURS AUX FAMILLES DES MINEURS

Paris, 10 h. 53. Les députés et sénateurs de la Loire, les représentants de la Tribune, du Lyon Républicain, du Petit Lyonnais, de la Loire Républicaine, se sont réunis aujourd'hui au 4e bureau sous la présidence de M. Audiffred, député de la Loire.

Ils ont décidé de faire appel par la voie de la presse républicaine à l'esprit de solidarité des citoyens originaires de la Loire qui habitent Paris et à la population parisienne qui ne reste jamais indifférente aux infortunes, comme on l'a vu d'après la généreuse initiative du conseil municipal de Paris. Cet appel sera communiqué aux journaux.

LA RÉVOLUTION BULGARE

Rousschouk, 10 h. 15. La cour martiale a rendu son verdict à midi. Elle a prononcé 15 condamnations. Neuf militaires sont condamnés à mort, cinq civils sont condamnés à quinze ans de prison, un officier à trois mois, le colonel Filoff n'a pas pu être jugé à cause de la gravité de ses blessures.

Les consuls étrangers ont fait une démarche collective pour demander que les exécutions n'aient pas lieu avant que les condamnés aient pu faire parvenir leur recours en grâce à Sofia.

Riza-Bey a été reçu par les régents et le ministre des affaires étrangères. Il a commencé ses visites aux agents diplomatiques. Riza-Bey conseille aux partis de s'entendre pour élaborer un programme commun et de s'efforcer de gagner les bonnes grâces de la Russie en faisant les concessions nécessaires à son amour-propre. Il insiste sur la nomination d'un ministre de la guerre russe. La Régence a répondu que sa conduite passée prouve assez son sérieux désir d'arriver à une entente avec la Russie.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris, 5 mars. Le Journal officiel publiera, demain, un décret nommant préfet du Doubs M. Graux, actuellement préfet de la Charente; préfet de la Charente, M. Christian, ancien inspecteur des services administratifs.

ARRESTATION DE GEORGES DUCRET

Paris, 5 mars. Georges Ducret, l'auteur de l'assassinat commis à l'hôtel Fould, s'est constitué prisonnier, ce soir, à la mairie de Passy. Le misérable ne manifeste aucun regret.

LE PROJET DE SURTAXE

Paris, 5 mars. La commission des tarifs de douanes accepte l'amendement Bernard Lavergne tendant à autoriser le gouvernement en l'absence de la Chambre et en cas d'événements graves pouvant déterminer la cherté du pain à suspendre en tout ou partie les effets de la surtaxe des céréales par un simple décret rendu en conseil.

D'autre part, M. Jaurès a déposé le projet de résolution suivant sur lequel il demande que la Chambre statue avant de se prononcer sur le relèvement des droits sur les céréales.

La Chambre considérant que sous le régime démocratique, la protection ne peut s'exercer qu'au profit du travail et que si ces mesures douanières protégeant l'agriculture sont jugées nécessaires, des précautions préalables doivent être prises pour assurer le bénéfice aux fermiers, métayers et ouvriers agricoles, invite le gouvernement à étudier les mesures à prendre dans ce sens, notamment au point de vue de la durée des baux et du remboursement des capitaux engagés pour les fermiers pour l'amélioration des cultures.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Bal des Employés Liquoristes. — La commission exécutive nommée par la corporation en assemblée générale à l'honneur d'informeur MM. les patrons et employés que son bal n'a rien de commun avec celui du 23 avril donné par la 296 société de secours mutuels. La Commission de secours.

Chambre syndicale des ouvriers plâtriers et peintres. — Réunion générale mensuelle le dimanche 6 mars à 2 heures du soir, café Forget, cours Lafayette, 113, siège social.

Chambre syndicale des Ouvriers Ébéristes de Lyon. — Une réunion privée aura lieu le dimanche 6 mars, à 2 heures du soir, café Forget, cours Lafayette, 113, siège social.

Société des Tireurs du Rhône. — Dimanche 6 mars, concours mensuel et entrée publique au Stand, du boulevard de l'hippodrome.

Deux médailles d'argent, deux convertis, sept médailles de bronze et dix diplômes d'honneur seront attribués aux plus beaux cartons à l'arme nationale et aux plus beaux cartons aux armes de précision. Ouverture à huit heures du matin. Fermeture à la nuit.

Concert de musique classique

Dimanche à 1 h. 1/2 aura lieu, salle philharmonique, le septième concert de musique classique, avec le concours de MM. Ten Have, Bay, A. Bedetti, U. Bedetti, Garron, Rottonod, Terraire et Mathurini.

Les cadavres de la Saône

Couzon. — On a retiré de la Saône, au barrage de Couzon, le cadavre d'un homme âgé d'environ 50 ans et paraissant avoir séjourné un mois dans l'eau.

Neuville. — Un cadavre a été retiré de la Saône, sur le territoire de la commune de Neuville. Il a été reconnu pour être celui d'un nommé Gonin, domicilié à Neuville. La mort de cet homme est attribuée à un accident.

Villefranche. — Homicide par imprudence. — Le nommé Grosselin, auteur de l'homicide involontaire commis à St-Christophe, dans la nuit du 27 au 28 février, a été écroué à la prison de Villefranche.

Abus de confiance. — Un mandat d'arrêt était lancé contre le sieur Paul-François Isselin, inculpé d'escroquerie, ainsi que contre un nommé Jean-Louis P..., appréteur, cours Vitton, 34, incarcérés l'un et l'autre pour ce délit.

Accident ou suicide. — On a retiré du Rhône, près de l'île Robinson, le cadavre d'un homme paraissant âgé de trente à trente-cinq ans, portant une longue barbe noire et vêtu d'une veste et d'un pantalon en velours et à côtes, de deux chemises de coton et chaussé de gros brodequins. Aucun effet ne porte d'initiales.

Mesure administrative. — Le ministre des postes et télégraphes, à la demande du ministre de l'intérieur, vient de décider que dorénavant les commissaires de police pourront correspondre entre eux par le télégraphe pour les affaires de service urgentes. Autrefois, la franchise télégraphique n'existait pour les commissaires de police que lorsqu'ils avaient une communication importante à faire, soit au préfet de police, soit au procureur de la République.

Lâche agression. — Les agents du quartier St-Pothin ont arrêté avant-hier un commissaire nommé Rion, demeurant rue Pierre-Corneille, 73.

Sans motif aucun, cette brute est prise à attaquer quatre jeunes gens inoffensifs qui, la nuit dernière, passaient en chahutant dans la rue Cuvier. Après les avoir assez brutalement provoqués, arrivait à la rue de Vendôme, où les jeunes gens devaient se séparer. Rion ouvrit un long couteau et se jeta sur un nommé Marc-Thomas, corroyeur, et lui fit avec cette arme une assez grave blessure à la lèvre inférieure; Dubois, malletier, se porta à son secours, mais dans cet élan de camaraderie il fut à son tour blessé au bras gauche. L'intervention des gardiens de la paix arriva fort à propos pour arrêter Rion dans sa fureur sanguinaire.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée s'est déclaré hier vers 10 heures au domicile de M. Landelle, situé au 4e étage du n° 9, de la rue du Port-du-Temple.

Les prompts secours qu'apportèrent les pompiers du poste voisin firent disparaître en peu de temps toute apparence de danger.

Envoi rue St-Côme. — La rue St-Côme, était dans la nuit d'hier, sous le coup d'une assez vive émotion.

Vers trois heures du matin une voiture de vidanges qui traversait cette rue ébranla si fortement le sol qu'un affaissement se produisit aussitôt et menaçait des plus graves dangers. L'autorité prit aussitôt toutes les mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux accidents.

Indisposés dans la rue. — Un facteur des postes nommé Victor Hubert, âgé d'environ quarante ans, faisait, avant-hier, sa tournée de service dans la rue du Bouff, lorsque arrivé à la hauteur du n° 23, il fut tout à coup frappé d'un malaise qui le fit s'affaisser lourdement sur le sol, de nombreux passants s'empressèrent de lui porter secours en le plaçant sur une civière qui le transporta à la pharmacie Riaux où le docteur Hyvert lui prodigua tous les soins de son art; mais voyant l'état de Hubert inspirer quelques inquiétudes, on dut le placer dans un fiacre et le faire conduire à son domicile, rue de Chartres, où il a été confié aux soins de sa famille.

Presque à la même heure, les gardiens de la paix ramassèrent sur le pont Lafayette, un nommé Flandrin, employé de commerce, qui venait de s'affaisser là, en proie à un malaise qui le tortait. Un fiacre fut aussitôt requis et les gardiens de la paix le conduisirent à la pharmacie Lavocat, où les premiers soins lui furent administrés, après quoi il fut reconduit à son domicile, rue Molière, 9.

Vagabondage. — Pour ce délit, la liste en est toujours interminable. A une heure du matin, les gardiens de la paix, arrêtaient une pauvre femme de 30 ans, tisseuse, qui errait sur la voie publique faute de domicile et de moyens d'existence.

A la même heure, C. Léon, bijoutier, rue Dubois, 10, était également écroué à la permanence.

Assises du travail. — Conseil des Prud'hommes. — Nous répondons à la note parue dans la presse lyonnaise bourgeoise et réactionnaire ayant trait à la nomination de notre collègue Chabert, comme vice-président du Conseil. Notre collègue Du-liand, désigné par les journaux lyonnais comme concurrent, ne l'était pas, car deux fois de suite il a refusé la candidature. Il ne faut pas que les journaux opportunistes et cléricaux de notre ville se liguent pour étouffer la vérité.

Nous tenons à signaler le fait ci-dessus aux travailleurs.

B. CHARVET, PONCET, CHAFFARDON.

saïres pour assurer l'ordre en limitant les capitulations, si elle avait secondé le gouvernement... L'hostilité de la France est tellement évidente, qu'un Egyptien de marque, adversaire déterminé de l'occupation anglaise, disait aujourd'hui: « Nous subissons avec horreur votre présence chez nous et vous en feriez de même si nous étions chez vous, mais nous ne nous faisons aucune illusion, c'est la France qui vous maintient ici. »

RENCONTRE A L'ÉPÉE

Une rencontre à l'épée a eu lieu hier matin, aux environs de Rouen, entre M. de Fontenillat, sous-lieutenant au 12e chasseurs, et M. Boucher d'Argis, avocat, sous-lieutenant de réserve au même régiment.

Le motif de cette rencontre était une altercation survenue au théâtre des Arts, le soir de la première représentation de *Hamlet*.

M. de Fontenillat a, en la main droite presque traversée par l'épée de son adversaire.

LA MISSION MALGACHE

La mission malgache doit quitter Paris lundi pour se rendre à Marseille, où elle s'embarquera mercredi sur le *Yarra*, des Messageries maritimes, qui fait le courrier de la Réunion et d'Australie.

Depuis leur retour à Caen, où ils ont fait l'acquisition d'un très beau cheval, les Malgaches ont continué leurs excursions dans les environs de Paris. La poudrière de Sevran-Livry a été le but de leurs sorties; on a fait devant eux plusieurs expériences intéressantes avec des explosifs puissants: mélinite et dynamite, dont les résultats ont paru les impressionner beaucoup.

LE PERCEMENT DU SIMPLON

Les grands conseils des cantons de Vaud et du Valais voteront prochainement des subventions s'élevant à la somme totale de cinq millions pour le percement du Simplon.

Le grand conseil de Fribourg discutera le projet de subvention de deux millions. Son acceptation est assurée.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Houblons. — Aucun changement à signaler dans la situation de cet article. Malgré les fêtes des jours gras, les affaires ont continué sans interruption au marché de Nuremberg et cela principalement pour l'exportation. Les cours sont toujours très divers, suivant les qualités. Les houblons des marchés valent de 14 à 15 marks les qualités moyennes; Halletan et Wurtemberg de 35 à 45 marks et les bonnes de 55 à 70 marks; les Spalt se cotent de 80 à 150 marks.

Sur la place de Londres, la demande se continue pour les belles qualités et les prix restent fermes sur ces sortes là; le vente de houblons étrangers est très lente, la qualité laissant trop à désirer, surtout que la conservation en est douteuse.

En Amérique, les affaires sont calmes et les prix faibles.

Laines. — Les affaires en laines conservent un mouvement assez régulier. La fabrication éprouve beaucoup de difficultés à acheter la laine aux prix actuels.

Le pignone de Buenos-Ayres est toujours le plus demandé et celui dont les cours sont les mieux établis de 6 à 6 1/2 les bonnes primes et de 5 50 à 5 75 les deuxièmes.

Les peignés de France sont très rares et recherchés; la demande de 4 25 à 5 50 est également suivie sur tous les genres provenances laines de peaux. Les blouses, qualité médiocre de mégisserie se traitent facilement de 2 75 à 3 francs.

Les laines de la mégisserie sont d'une vente facile et les prix en sont fermement tenus. Métis, 2 20 à 2 40; bas-fin, 1 90 à 2 10; haut-fin, 1 50 à 1 60; communes, 1 10 à 1 30, le tout par kilogramme.

PROMOTIONS

Sont promus au grade de capitaine: M. Etienne, lieutenant au 52e rég. d'inf., en rempl. de M. Laporte, nommé chef de bat. — Maintenu au corps.

M. Montet, lieutenant au 52e bat. d'inf. lég. d'Afr., en rempl. de M. Peiro, changé de corps. — Affecté au 81e rég. d'inf.

M. Gaudot, off. d'administ. adj. de 1er cl. au gouvern. milit. de Lyon, a été désigné pour la div. d'occ. du Tonkin et de l'Annam.

Mort de M. Hillemaier. — On annonce la mort du peintre Hillemaier qui exposait souvent à Lyon, et dont on peut voir encore cette année, au Salon de la Société des amis des arts, une toile intitulée: *Le vieux Mortimer et Richard Plantagenet*.

Hillemaier était devenu rapidement l'un de nos peintres de genre les plus en renom. Bon nombre de ses tableaux ont été popularisés par la gravure. On peut citer parmi les meilleurs: *Un Voyage de Vert-Vert, Rubens peignant sa femme, la Partie de whist, Motière et sa servante, Boileau et son jardinier, Gutemberg, aidé de Jean Gars, fait les premières épreuves typographiques, les Deux Cornettes, Astolph et Joconde*, etc.

Hillemaier était âgé de soixante-neuf ans. Il avait, avec ses différentes œuvres, remporté plusieurs récompenses à nos divers Salons. Il fut, en 1808, décoré de la Légion d'honneur. Il était le père des deux Hillemaier qui emportèrent successivement le prix de Rome pour la musique.

Groupes de Colonisation

Les membres du groupe de colonisation sont convoqués pour dimanche 6 mars, à la mairie du quatrième arrondissement, à dix heures.

Dissolution du groupe) Syndicat des mécaniciens. — Assemblée générale de tous les adhérents le dimanche 6 mars, à 1 h. 1/2 au siège social, rue Grégoire, n° 38. Urgence.

Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierres, scieurs et ravauteurs. — Tous les anciens sociétaires, ainsi que les nouveaux adhérents sont invités à assister à une grande réunion générale le dimanche 6 mars, à 2 heures précises du soir au siège du syndicat, chez M. Blanchard, place Raspail, n° 4.

Les patrons entrepreneurs et architectes qui auraient besoin d'une carte pourront s'adresser par lettres au siège du syndicat.

Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de Lyon. — Le syndicat prévient ses adhérents que son bureau se tiendra en permanence dimanche 6 mars, de 3 à 5 heures du soir, pour recevoir les adhésions et cotisations du siège du syndicat, 25, rue Port-du-Temple, au 1er.

Les adhérents en retard sont priés de se mettre à jour au plus tôt, pour pouvoir terminer l'état des comptes.

Centenaire de 1789. — Rue Lanterne, 7. — Aujourd'hui dimanche, à 4 h. 1/2 du soir, conférence sur les Girondins.

Aveyronnais et Albigeois. — Les Aveyronnais et Albigeois habitant Lyon, sont priés de se rendre aujourd'hui à 2 heures du soir, café Beauneville, avenue de Saxe, 212.

Chambre syndicale des chaudronniers fer et zinc. — Réunion générale mensuelle le dimanche 6 mars à 1 heure du soir, au siège social, rue Grégoire, 38, au 2e. — Urgence.

Tannerie et corroierie (Chambre syndicale). — Les détenteurs de liste de souscriptions sont priés de venir au siège le dimanche 6 mars de 1 h. 1/2 à 4 h. Le bureau sera en permanence. On recevra les adhésions. Une maison de province demande deux bons ouvriers connaissant bien leur partie, ainsi qu'un ouvrier noueux.

La maison Lombardet est à l'index. Les ouvriers cambreurs sont priés de se présenter dimanche au bureau.

Chambre syndicale des Plombiers-Apprentis. — Une réunion extraordinaire aura lieu le dimanche, 6 mars 1887, à deux heures du soir, au siège social, rue de Chartres, 26. — Urgent.

Union des tisseurs et similaires (cours de théorie pratique). — Nous informons nos sociétaires que le cours public pour l'année prochaine aura lieu le dimanche 11 heures à 1 heure au siège des sections, Grande-Rue de la Croix-Roussé, 2.

Chevriers, maroquiniers et mégisseries. — Le syndicat convoque toute la corporation en assemblée générale publique pour dimanche 6 courant, à 1 heure 1/2 précises, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Ordre du jour: Grève de la maison Kocher. Société du Centenaire de 1789. — La commission administrative du Centenaire invite les détenteurs de carnets et de listes de souscriptions à venir au bureau d'ici au 10 mars prochain au siège de la société, 7, rue Lanterne, pour être échangées, ainsi que les cartes de 1886, qui ne sont valables que jusqu'au 31 mars 1887.

Dimanche 6 mars 1887, conférence à 4 h. 1/2. Le conférencier traitera de « Les Girondins ».

Chambre syndicale des ouvriers brossiers et similaires. — Les ouvriers et ouvrières brossiers, pinceaux, apprêteurs de soies et similaires sont invités à une réunion privée dimanche 6 courant, à 9 heures du matin, café Chanel, place de l'Hôpital, 1. Les ouvriers non syndiqués sont priés d'y assister.

Cercle d'études des Droits de l'homme, 2, rue Montebello, 3e arrondissement. — Aujourd'hui dimanche, 6 mars, à 4 heures du soir, Grande fête de famille. Les sociétaires ainsi que leurs dames se feront un devoir d'y assister.

Chambre syndicale des ouvriers tôleurs et ferristes. — Tous les membres du syndicat sont convoqués d'urgence aujourd'hui dimanche, à 2 heures du soir, salle Gamet, rue de Chartres, 5.

La commission nommée dans la dernière réunion publique, ainsi que les ouvriers de la maison Leau sont priés d'y assister. On recevra les nouveaux adhérents.

Tissage mécanique (syndicat d'ouvrières et ouvriers). — Pour éviter toute méprise au sujet des notes émanant du syndicat de l'Union des tisseurs et similaires; notes concernant les usines de tissage, nous tenons à faire connaître aux tisseurs et ouvriers mécaniques que notre syndicat n'a rien de commun avec celui de l'Union des tisseurs et similaires (patrons et ouvriers); notre organisation ne renferme que des ouvrières et ouvriers de soies et similaires travaillant ou ayant travaillé en usine, à l'exclusion formelle des patrons, contre-maîtres et employés de bureau. Cela dit sans aucune intention malveillante à l'égard du syndicat de l'Union des tisseurs et similaires et afin d'éviter toute confusion.

Nota. — Toutes les notes par nous communiquées à la presse portent notre titre ci-dessus en entier, sauf erreur d'impression.

Tisseurs de velours unis (ville et campagne). — Le syndicat engage les ouvrières à se mettre en série, afin de pouvoir nous permettre, à un moment donné, d'insister auprès de nos représentants pour mettre à l'ordre du jour la loi sur l'arbitrage avec des pénalités sévères.

Le syndicat informe MM. les commissaires qui achètent chez les nommés Lachard, Besson, Chamond, Grange, Garcin, Desmarquet, Rivière, Lapin, Girard et Jaurès, les ouvriers de passage au bureau de la chambre pour être informés des prix que payent ces faiseurs de clients de bureau de bienfaiteurs, et il engage les ouvriers travaillant pour ces maisons à passer au bureau avant de partir pour les tisserands. Le syndicat prie les conseils municipaux et généraux d'émettre des vœux demandant que la loi sur l'arbitrage soit mise à l'ordre du jour et voté le plus tôt possible. Notre situation ne nous permet plus de résister lorsqu'on travaille seize heures par jour l'ouvrier doit gagner sa vie.

Réunion des séries aujourd'hui dimanche: les ouvriers de la campagne sont priés de passer au bureau à 10 heures du matin, 7 mars pour affaires importantes à communiquer.

Union des chambres syndicales lyonnaises. — Le bureau du conseil central pour 1887 est composé de la manière suivante: Président, M. S. Causse, délégué de la chambre syndicale des vins et spiritueux; Vice-président, M. Ferri, Guérin, président du syndicat des marchands de soie.

Treasurer, M. E. Bonnetain, président de la chambre syndicale de la fabrique lyonnaise; Secrétaire, M. A. Corompt, président de la chambre syndicale des hôteliers, cafetiers, etc.

AU TONKINOIS

F. EMERY - PAPIERS PEINTS

Rue Saint-Pierre, 20 -- DÉPÔT, 16, cours Vitton

Un million de rouleaux à choisir, de tous styles.

HERNIÉS

18 ans de merveilleux Succès.

Sans opération, guérison prompte, parfaite, conséquence: plus de bandages.

Par M. GAILLARD, DOCTEUR de l'Université de Philadelphie, MÉDECIN de la Faculté de Montpellier, Quai de la Charité, 1, à LYON.

BOURSE DE PARIS

du 5 mars 1887

Table of stock market values for Paris, including various bonds and shares like '3% Français', 'Banque de France', etc.

SPECTACLES ET CONCERTS

du Dimanche 6 mars 1887

Grand-Théâtre. — Carmen. — Les Rendes-vous bourgeois. Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

BOURSE DE LYON

du 5 mars 1887

Table of stock market values for Lyon, including 'FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS', 'FONDS ÉTRANGERS', and 'OBLIGATIONS'.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table showing market conditions for silks and wools in Lyon, with columns for 'NOMBRE', 'SORTIE', 'FRANC', etc.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

Table showing market conditions for silks in Aubenas, with columns for 'NOMBRE', 'SORTIES', 'POIDS'.

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ÉTIENNE

Table showing market conditions for silks in Saint-Etienne, with columns for 'NOMBRE', 'SORTIE', 'FRANC', etc.

AVIS AUX CAPITALISTES A VENDRE. Sur le pied de 4 0/0 de revenu. Très bon Domaine. De 55 hectares, dont 27 en Prés.

ON DEMANDE A EMPRUNTER. 150,000 fr. à 4 1/2 0/0 l'an. Garanties hypothécaires de 1er ordre.

VENTE DE BIENS DE MINEURS. Aux enchères publiques, avec concours d'étrangers. Tribunal civil de Lyon.

PROPRIÉTÉ DE RAPPORT. Située sur la commune de Caluire (Rhône), chemin de Vassieux, 3, près de la Grande-Rue-Saint-Clair.

MÉCANICIENNE. Demande Emploi. Chez Couturière. S'adresser à l'épicerie, rue Pierre-Corneille, 50.

LE VÉRITABLE SIROP DE BOCHET IODÉ DE BERTRAND AÎNÉ. MALADIES DE LA PEAU. GUÉRISON CERTAINE des DARTRES, ECZÉMAS, etc.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER. Correspondant de l'Agence Havas. LYON - 14, Rue Confort - LYON. Service Spécial Distribution d'Imprimés.

VENTE DES MEUBLES. Hôtel des Ventes - 19, Rue Confort, 19. Les Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis, de 1 heure à 5 heures.

MADAME LÉONORA, Somnambule. Guérit les maladies. Consultations gratuites. Le jour à 10 h., 2 à 4 h. Soir, 7 à 9 h.

EN VENTE A l'Agence de Publicité V. FOURNIER. L'INDICATEUR GÉNÉRAL DE LA SUISSE. Prix: CINQ Fr.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER. Correspondant de l'Agence Havas. LYON - 14, Rue Confort - LYON. Service Spécial Distribution d'Imprimés.

EN VENTE A l'AGENCE FOURNIER. Les Publications ci-après: Annuaire du Commerce de Lyon, l'exemplaire 12 f.

EN VENTE A l'AGENCE FOURNIER. Les Publications ci-après: Annuaire du Commerce de Lyon, l'exemplaire 12 f.

PHARMACIE DU DOCTEUR DUPRÉ. Elle comprend: 1° Toute la Pharmacie dosimétrique et dynamométrique.

JOURNAUX. Prospectus, Factures, etc. L'IMPRIMERIE NOUVELLE. TRAVAUX DE LUXE.

LE FRANC-MAÇON. PARAISSANT LE SAMEDI. 52, Rue Ferrandière, 52 - LYON. ABONNEMENTS: France: Un an... 6 fr.

LE FRANC-MAÇON. PARAISSANT LE SAMEDI. 52, Rue Ferrandière, 52 - LYON. ABONNEMENTS: France: Un an... 6 fr.

Flamberge au Vent! Mais au moment où s'élançait pour le saisir, l'homme introduisit une clé dans la serrure, ouvrit la petite porte et disparut en la refermant vivement.

— Je répondez à votre question quand vous auriez répondu à celle que je vais vous poser. Quelles fonctions remplit ici ce Placide, comme vous l'appellez? — Il veille à l'entretien du jardin, je crois.

— Mais ceux-là, qui sont-ils? — Mon fils, dit tout bas Jehdaël, dès aujourd'hui, ne l'oubliez pas, vous êtes notre chef, entre vos mains repose le salut de l'Eglise évangélique de France.

— Mais ceux-là, qui sont-ils? — Mon fils, dit tout bas Jehdaël, dès aujourd'hui, ne l'oubliez pas, vous êtes notre chef, entre vos mains repose le salut de l'Eglise évangélique de France.